

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 décembre 2025 à 19h30, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.Yvan Côté, Maire
 M. Michel Cordeau, conseiller
 Mme Jocelyne Boivin, conseillère
 M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
 Mme Isabelle Drapeau, conseillère
 M. Guy Robichaud, conseiller
 M. Luc Harvey, directeur général & greffier/trésorier

ABSENCE MOTIVÉE:

M. Claude Tessier, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 ;
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025 ;
6. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
7. Certificats de crédits disponibles ;
8. Rapport du service d'urbanisme ;
9. Rapport du directeur général ;
10. Adoption de l'Entente de service de voirie d'hiver avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
11. Avis de motion, *Règlement no 2025-309 pourvoyant à l'adoption du budget 2026* ;
12. Avis de motion, *Règlement no 2025-310 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2026* ;
13. Avis de motion, *Règlement no 2025-311 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2024-304* ;
14. Avis de motion, *Règlement no 2025-312 relatif à la gestion contractuelle modifiant le règlement 2018-261* ;
15. Résolution pour fixer les dates des séances pour 2026 ;
16. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil ;
17. Convocation d'une séance extraordinaire

18. Autres sujets ;

18.1 Membre de la régie régionale de la gestion des matières résiduelles

19. Période de questions ;

20. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

La maire M. Yvan Côté, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

2.- Présence et vérification du quorum

La majorité des membres du Conseil étant présents, le quorum est constaté.

3.- Adoption de l'ordre du jour

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu l'ordre du jour à l'avance et ont pris connaissance du document. M. Côté maire, en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-25-12-15-01 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

4.- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que déposé par le greffier-trésorier.

CA-25-12-15-02 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 tel que déposé est adopté.

ADOPTÉ

5. – Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025

Étant donné que les membres du conseil ont déjà reçu le procès-verbal à l'avance et ont pris connaissance du document, M. Côté maire en dispense la lecture et il est convenu de l'adopter tel que modifié par le greffier-trésorier.

CA-25-12-15-03 Sur proposition de Guy Robichaud dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025 tel que modifié est adopté.

ADOPTÉ

6.- Acceptation des listes et rapports mensuels

Le greffier-trésorier dépose les rapports mensuels suivants :

- Liste des comptes payés pour le mois de novembre 2025 ;
- Rapport budgétaire de novembre 2025 ;

CA-25-12-15-04 Sur proposition de Michel Cordeau dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'adopter les listes et rapports mensuels de novembre 2025 tel que soumis.

ADOPTÉ

7.- Certificats de crédits disponibles

Le greffier-trésorier dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de décembre 2025.

CA-25-12-15-05 Sur proposition de Michel Cordeau faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois de décembre tel que préparés par le greffier-trésorier et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

8.- Rapport du service d'urbanisme

Le greffier-trésorier dépose le rapport de l'inspecteur municipal du mois de novembre 2025.

CA-25-12-15-06 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport de l'inspecteur municipal ainsi que du service d'urbanisme pour le mois de novembre.

ADOPTÉ

9.- Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport.

CA-25-12-15-07 Sur proposition de Jean-Sébastien Sheedy dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu de prendre acte du rapport du directeur général.

ADOPTÉ

10.-Adoption de l'Entente de service de voirie d'hiver avec la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT que l'entente antérieure était venue à échéance ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle entente de service a été présentée par la ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT que cette entente est maintenant à montant fixe, plus augmentation annuelle ;

CONSIDÉRANT que cette entente est d'une durée de 5 ans, avec possibilité de renouvellement après échéance ;

CA-25-12-15-08 Il est proposé par Guy Robichaud et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte l'entente de service de voirie d'hiver par la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et que le maire, Yvan Côté et le directeur général, Luc Harvey soient habilités à signer cette entente.

ADOPTÉ

11. Avis de motion, Règlement no 2025-309 pourvoyant à l'adoption du budget ainsi que la taxation foncière 2026 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'au cours de la séance de ce Conseil un projet de règlement numéro 2025-309 sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2026, fixer le taux de la taxe foncière, fixer

Également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des versements sur lesdits comptes de taxes.

Le Maire, M. Yvan Côté, dépose le projet de Règlement numéro 2025-309.

Il demande une dispense de lecture de ce projet de règlement, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement 2025-309 et renoncent à sa lecture.

12. Avis de motion, Règlement no 2025-310 concernant l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2026 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'au cours de la séance de ce Conseil un projet de règlement numéro 2025-310 sera présenté pour adopter l'imposition des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2026.

Le Maire, M. Yvan Côté, dépose le projet de Règlement numéro 2025-310.

Il demande une dispense de lecture de ce projet de règlement, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement 2025-310 et renoncent à sa lecture.

13. Avis de motion, Règlement no 2025-311 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement no 2024-304 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'au cours de la séance de ce Conseil un projet de règlement numéro 2025-311 sera présenté pour décréter le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abroger le Règlement no 2024-304.

Le Maire, M. Yvan Côté, dépose le projet de Règlement numéro 2025-311.

Il demande une dispense de lecture de ce projet de règlement, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement 2025-311 et renoncent à sa lecture.

14. - Avis de motion, Règlement no 2025-312 relatif à la gestion contractuelle modifiant le règlement 2018-261 ;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michel Cordeau qu'au cours de la séance de ce Conseil un projet de règlement numéro 2025-312 sera présenté pour adopter les modifications au règlement 2018-261, concernant la gestion contractuelle.

Le Maire, M. Yvan Côté, dépose le projet de Règlement numéro 2025-312.

Il demande une dispense de lecture de ce projet de règlement, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement 2025-312 et renoncent à sa lecture.

15. Résolution pour fixer les dates des séances pour 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté un règlement de régie interne ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit confirmer les dates des séances ordinaires avant le début de la prochaine année civile ;

CONSIDÉRANT que les dates des séances 2026 seront les 3^{ème} lundi de chaque mois soit :

19 janvier 2026, 16 février 2026, 16 mars 2026, 20 avril 2026, 18 mai 2026, 15 juin 2026, 20 juillet 2026, 17 août 2026, 21 septembre 2026, 19 octobre 2026, 16 novembre 2026 et 14 décembre 2026. (Je croyais qu'en décembre la date était le 14 à cause de la nécessité d'adopter le budget et les taxes. Aussi noter que le 18 mai est un jour férié : fête des patriotes.)

CA-25-12-15-09 Sur proposition de Jocelyne Boivin dûment faite et appuyée à l'unanimité, que ce conseil adopte les dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026.

ADOPTÉ

16. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil

Les membres du conseil déposent les déclarations d'intérêts pécuniaires

17. Convocation d'une séance extraordinaire

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation des projets de règlements numéros 2025-309 et 2025-310 concernant le budget et la fixation de taux de taxation et des tarifs pour 2026 a été donné au cours de la présente séance de ce conseil et qu'un projet de chacun de ces règlements a été déposé ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions des articles 473 et 474 de la *Loi sur les Cités et Ville*, ces règlements ainsi que le programme triennal d'immobilisations de la ville soit adopté au plus tard le 31 décembre 2025 ;

CA-25-12-15-11 Sur proposition du Maire dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu qu'une séance extraordinaire de ce conseil soit tenue le 18 décembre 2025 à 17 :30 heures, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, dans le but d'adopter le budget 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) de la ville.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du projet de règlement numéro 2025-312 a été donné au cours de la présente séance de ce conseil et qu'un projet de ce règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT qu'il est important que ce règlement soit adopté le plus tôt possible ;

CA-25-12-15-10 Sur proposition du Maire dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu qu'une séance extraordinaire de ce conseil soit tenue le 18 décembre 2025 à 18 :00 heures, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Lac-Saint-Joseph, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph, dans le but d'adopter les règlements 2025-309, 2025-310 et 2025-312.

ADOPTÉ

18.--Autres sujets

18.1 Membre du conseil de la régie régionale de la gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

CONSIDÉRANT que M. Michel Cordeau demeure au sein du conseil d'administration de la régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP).

CONSIDÉRANT qu'il est important de nommer un substitut sur le comité;

CONSIDÉRANT que le membre du conseil M. Jean-Sébastien Sheedy est disponible pour siéger sur ce conseil à titre de substitut;

CA-25-12-15-12 Sur proposition de Guy Robichaud dûment faite et appuyée à l'unanimité, Il est résolu de nommer M. Michel Cordeau à titre de représentant de la Ville de Lac-Saint-Joseph sur le conseil d'administration de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf et de nommer M. Jean-Sébastien Sheedy à titre de substitut.

19. Période de questions

Questionnement concernant le Club nautique St-Louis

20- Levée de la séance

La séance est levée

CA-25-12-15-13 Sur proposition de Jocelyne Boivin, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 19h55.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Luc Harvey
Greffier-trésorier